

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale

Plot 22-24 Lugogo ByPass | Kampala | Tél. : +256 414 341 660 | www.lfkampala.org | contact@lfkampala.org

Règlement financier Année scolaire 2025 – 2026

Article 1 – Frais de scolarité

Les frais de scolarité pour l'année scolaire 2025 – 2026 se ventilent comme suit :

- pour les élèves de nationalité française ou ougandaise :

		Tarif individuel	Tarif employeur
Début Maternelle	TPS-PS échéances	4'300€ 1'000€ / 720€ / 1'290€ / 1'290€	7'320€ 1'000€ / 1'928€ / 2'196€ / 2'196€
Maternelle	MS-GS échéances	5'600€ 1'000€ / 1'240€ / 1'680€ / 1'680€	7'320€ 1'000€ / 1'928€ / 2'196€ / 2'196€
Elémentaire	CP-CE1-CE2-CM1-CM2 échéances	7'160€ 1'000€ / 1'864€ / 2'148€ / 2'148€	8'920€ 1'000€ / 2'568€ / 2'676€ / 2'676€
Collège 2 nd e	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} -2 nd e échéances	8'520€ 1'000€ / 2'408€ / 2'556€ / 2'556€	10'640€ 1'000€ / 3'256€ / 3'192€ / 3'192€
Lycée	1 ^{ère} -Terminale échéances	9'460€ 1'000€ / 2'784€ / 2'838€ / 2'838€	11'810€ 1'000€ / 3'724€ / 3'543€ / 3'543€

- pour les élèves d'autres nationalités :

		Tarif individuel	Tarif employeur
Début Maternelle	TPS-PS échéances	4'300€ 1'000€ / 720€ / 1'290€ / 1'290€	7'920€ 1'000€ / 2'168€ / 2'376€ / 2'376€
Maternelle	MS-GS échéances	6'050€ 1'000€ / 1'420€ / 1'815€ / 1'815€	7'920€ 1'000€ / 2'168€ / 2'376€ / 2'376€
Elémentaire	CP-CE1-CE2-CM1-CM2 échéances	7'860€ 1'000€ / 2'144€ / 2'358€ / 2'358€	9'790€ 1'000€ / 2'916€ / 2'937€ / 2'937€
Collège 2 nd e	6 ^{ème} -5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème} -2 nd e échéances	8'680€ 1'000€ / 2'472€ / 2'604€ / 2'604€	10'820€ 1'000€ / 3'328€ / 3'246€ / 3'246€
Lycée	1 ^{ère} -Terminale échéances	9'630€ 1'000€ / 2'852€ / 2'889€ / 2'889€	12'010€ 1'000€ / 3'804€ / 3'603€ / 3'603€

Le paiement des frais de scolarité annuels s'effectue en **4 échéances** :

- La première échéance est l'**acompte** de 1'000€, déduit de la seconde échéance et **dû à la (ré)inscription**
- La seconde échéance - pour le **1^{er} trimestre** soit sep-oct-nov-dec 2025 - correspond à 40% des frais de scolarité annuels et est **due avant le 30/09/2025**
- La troisième échéance - pour le **2nd trimestre** soit jan-fév-mar 2026 - correspond à 30% des frais de scolarité annuels et est **due avant le 15/01/2026**
- La quatrième échéance - pour le **3^{ème} trimestre** soit avr-mai-juin 2026 - correspond à 30% des frais de scolarité annuels et est **due avant le 01/04/2026**

Sur demande, les frais de scolarité annuels peuvent également être payés en un seul versement avant le 30/09/2025.

Les factures sont envoyées par mail et accessibles sur le portail administratif de l'école : **EDUKA**.

En cas de retard de paiement, une pénalité de 5% du montant facturé est systématiquement appliquée. Si le retard persiste, l'élève se verra refuser l'entrée à l'école jusqu'à ce que le paiement n'intervienne.

Tous les frais de recouvrement, quels qu'ils soient, sont à la charge des payeurs.

Article 2 – Réductions

- Une réduction sur les frais de scolarité est accordée aux **familles nombreuses** : -5% pour le 2^{ème} enfant, -10% pour le 3^{ème} enfant et les suivants.
- Une **prime de parrainage Maternelle** de 1'000€ est accordée aux familles recommandant l'Ecole Française Internationale de Kampala à de nouvelles familles inscrivant 1 ou plusieurs enfants en maternelle. La prime sera déduite des frais de scolarité lors du règlement des droits d'inscription par la nouvelle famille. Cette prime est limitée aux tarifs individuels. Les familles peuvent cumuler jusqu'à 3 primes par année scolaire.

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale

Plot 22-24 Lugogo ByPass | Kampala | Tél. : +256 414 341 660 | www.lfkampala.org | contact@lfkampala.org

Article 3 – Droits de 1^{ère} inscription

Les droits de 1^{ère} inscription pour l'année scolaire 2025 – 2026 se ventilent comme suit :

	Tous tarifs
Levée de fonds payable en une seule fois à la 1 ^{ère} inscription PAR FAMILLE	500€
Droits de 1^{ère} inscription payable en 1 seule fois à la 1 ^{ère} inscription PAR ENFANT	950€
Acompte sur frais de scolarité déduit du versement dû à la 2 ^{nde} échéance	1'000€

La validation du dossier d'inscription d'un nouvel élève est conditionnée par :

- la soumission de la candidature avec tous les documents requis sur le portail administratif de l'école (EDUKA)
- la réussite des examens d'entrée par niveau, le cas échéant
- l'envoi du justificatif de paiement des droits de 1^{ère} inscription à contact@lfkampala.org. Ce règlement doit être effectué par virement bancaire dans les 5 jours ouvrables à compter de la date de facture de l'école. Passé ce délai, le dossier sera sur liste d'attente.

En cas de **renoncement**, seuls l'acompte sur les frais de scolarité et la levée de fonds pourront être remboursés sur demande écrite du responsable légal au Principal.

Sont exemptés de droits de 1^{ère} inscription les familles françaises ayant demandé une **bourse AEF** (preuve de dossier à envoyer à contact@lfkampala.org).

Article 4 – Droits de réinscription

Les droits de réinscription pour l'année scolaire 2025 – 2026 se présentent comme suit :

	Tous tarifs
Acompte sur frais de scolarité déduit du versement dû à la 2 ^{nde} échéance	1'000€

La validation du dossier de réinscription est conditionnée par :

- **l'acquittement total des frais de scolarité de l'année 2024-2025**
- la soumission de la réinscription avec tous les documents requis sur le portail administratif de l'école (EDUKA), avant le 25/04/2025
- l'envoi du justificatif de paiement des droits de réinscription à contact@lfkampala.org. Ce règlement doit être effectué par virement bancaire dans les 5 jours ouvrables à compter de la date de facture de l'école. Passé ce délai, le dossier sera sur liste d'attente.

En cas de **renoncement**, l'acompte sur les frais de scolarité pourra être remboursé sur demande écrite du responsable légal au Principal.

Sont exemptées de droits de réinscription les familles ayant demandé une **bourse AEF** (preuve de dossier à envoyer à contact@lfkampala.org).

Article 5 – Arrivées ou départs en cours d'année scolaire

1. Admissions en cours d'année scolaire

Pour les admissions après la date de rentrée, les frais de scolarité seront calculés au prorata temporis, sachant que tout mois commencé est dû.

2. Radiations en cours d'année scolaire

Les frais de scolarité ne seront pas remboursés en cas d'expulsion/suspension de l'école.

En cas de départ en cours d'année, l'administration de l'école **doit être informée par écrit au moins 1 mois avant le départ**. Les frais de scolarité seront recalculés au prorata temporis, sachant que tout mois commencé est dû.

Article 6 – Restauration scolaire et autres frais

En partenariat avec le restaurant **Le Bistro** (sous réserve de l'appel d'offre lancé par le Board de l'école), l'école propose un service de restauration équilibrée 5 jours par semaine lors de la pause méridienne. Le prix convenu est de **17'000ugx** par repas (à confirmer). L'inscription et la facturation se font au trimestre.



Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale

Plot 22-24 Lugogo ByPass | Kampala | Tél. : +256 414 341 660 | www.lfkampala.org | contact@lfkampala.org

Des **activités extra-scolaires** et un service de **garderie** seront proposés après les cours du lundi au jeudi. Le détail des activités et des tarifs sera communiqué en début de chaque trimestre. L'inscription et la facturation se font au trimestre.

Les **sorties pédagogiques** ponctuelles organisées par les enseignants pourront donner lieu à une participation financière des familles.

NB: Les prix du service de restauration et des activités sont **forfaitaires** pour l'ensemble du trimestre. Aucun remboursement ne sera accordé sauf en cas d'absence de plus de 15 jours justifiée par un certificat médical ou un cas de force majeure communiqué par le responsable légal avec le directeur.

Pour chaque élève, l'école souscrit une police d'**assurance scolaire** CGEA comprise dans les frais de scolarité. Pour chaque élève, l'école distribue à la rentrée des **fournitures scolaires**, comprises dans les frais de scolarité.

Article 7 – Modalités de règlement

Les règlements se font par virement bancaire sur les comptes référencés ci-dessous. **Aucun règlement en espèce ni en Mobile Money** n'est autorisé s'agissant des droits d'inscription, levée de fonds et frais de scolarité.

Bank's name	Account name	Currency	BIC (SWIFT)	Account number
STANBIC BANK UGANDA Ltd	ECOLE FRANCAISE LES GRANDS LACS	UGX	SBICUGKX	9030005608502
	ECOLE FRANCAISE LES GRANDS LACS	USD	SBICUGKX	9030008119170
	ECOLE FRANCAISE LES GRANDS LACS	EUROS	SBICUGKX	9030004080075
BANQUE TRANSATLANTIQUE (France)	ECOLE FRANCAISE INTERNATIONALE DE KAMPALA LTD	EUROS	CMCIFRPP	IBAN: FR76 3056 8199 2600 0138 7010 152

En cas de règlement dans une devise autre que l'Euro, le **taux de conversion de la chancellerie** (www.economie.gouv.fr/dgfip/tableau-des-taux-change-chancellerie) est applicable.

Article 8 – Engagement

Par l'acceptation du présent règlement financier, le représentant légal de l'élève reconnaît accepter sans réserve les termes du présent règlement. Toutes contestations ou litiges nés du présent règlement seront soumis à la compétence des tribunaux de Kampala.